

# Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **9 (1880)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La religion de ce peuple était un paganisme grossier. On adorait un grand nombre de divinités, tels qu'Osiris, Isis, Amon, les astres, le Nil, et même les animaux. Parmi les animaux sacrés, un bœuf appelé *Apis*, recevait des soins et des honneurs tout particuliers. C'est bien ici le lieu de rappeler la parole de Bossuet : « Tout était Dieu chez ce peuple, excepté Dieu lui-même. »

La justice a paru aux Egyptiens une chose importante. Elle était exercée par trente hommes choisis parmi les plus honorables du pays. Ces magistrats avaient des revenus particuliers, afin qu'étant débarrassés du soin des affaires domestiques, ils pussent mieux s'occuper de rendre la justice. Leurs lois étaient la plupart dignes de remarque ; leur sagesse a fait dire à Bossuet que l'Égypte était la source de bonne police.

Les Egyptiens avaient deux sortes d'écriture : l'une était *hiéroglyphique* et représentait par une suite d'images les idées qu'on voulait exprimer ; l'autre vulgaire était cursive ; c'était une abréviation plus ou moins altérée des hiéroglyphes. Des inscriptions hiéroglyphiques couvraient tous les monuments.

L'Égypte a été pour ainsi dire la sentinelle avancée de la civilisation et des arts dans l'antiquité ; beaucoup de nos sciences leur étaient connues, comme l'astronomie, les mathématiques, la médecine, et parmi les arts, la sculpture, le dessin, la peinture, la musique, etc. Aussi a-t-elle été considérée comme la mère des sciences. Ses monuments ne sont pas moins remarquables : les pyramides, les obélisques, les temples, les palais en couvraient le sol.

(A suivre)

L. BONDALLAZ, instituteur.



## BIBLIOGRAPHIE.

Ne nous sommes-nous pas tous demandé bien souvent : « Quel livre de lecture choisirons-nous pour les commençants ? Où trouverons-nous un petit ouvrage simple, attrayant, instructif, pour remettre aux jeunes enfants ? »

Faute de mieux nous nous servons en général des *Lectures élémentaires*, traduites de l'italien, et de l'ouvrage de GUÉRIG.

L'assemblée de Courtion, adoptant les conclusions du remarquable rapport présenté par M. Robadey, a reconnu que ces petits traités ne sont pas à la portée des enfants auxquels ils sont destinés, qu'il leur manque des vignettes, la gradation dans le style et dans le choix des matières ; ils n'intéressent pas l'enfant, ils lui apprennent peu, fort peu de chose, et, ceci s'adresse surtout au premier, ils ne disent rien à son cœur, ils ne contiennent rien pour le développement de ses facultés morales et religieuses.

N'oublions pas pourtant que ce sont ces âmes jeunes et naïves qui s'émeuvent le plus facilement et que les premières impressions sont souvent les plus durables.

Un bon livre de lecture, pour le jeune âge nous manquait jusqu'à ce jour.

Je crois en avoir trouvé un, ou plutôt deux, qui sont bien à peu près tout ce qu'on peut demander.

Ces ouvrages sont :

1° Le *Livre de lecture et d'instruction*, pour l'enfant, par G. Bruno, et y faisant suite :

2° Le *Livre de lecture et d'instruction*, pour l'adolescent, par le même.

Ces deux petits volumes contiennent 150 gravures dans le texte. Quelle mine pour des leçons de chose !

Des narrations courtes, naïves, intéressantes, dramatiques quelquefois, faisant toujours ressortir une pensée morale, qui se rapporte aux devoirs du jeune enfant envers Dieu, envers les parents, les frères, le maître, les condisciples, etc. alternant avec des leçons de choses simples et instructives, où tout est passé en revue, depuis ce qui entoure de plus près l'enfant : la maison, les champs, jusqu'aux arts, aux industries, à l'hygiène, à la géographie et aux phénomènes de la nature.

Après chaque leçon suivent des exercices oraux très propres à développer la réflexion et la mémoire.

Mais, quelle variété dans les sujets, dans le ton, dans le style !

Un regret cependant ; car les meilleures choses sont imparfaites, La 3<sup>me</sup> partie du second volume contient des leçons de choses sur la géographie de la France.

Ne pourrait-on pas s'entendre pour en obtenir une édition adaptée aux écoles catholiques de la Suisse française ?

Les 2 volumes sont en vente à la librairie Baudère à Bulle à 0 fr. 60 cts l'un avec 10 % de remise aux instituteurs. Ils reviennent donc à meilleur compte que les *Lectures élémentaires* et le livre de GUÉRIG. A. M. instit.

*Note de la Rédaction.* — M. A. M. oublie de faire mention du livre de lecture courante du même auteur intitulé *Francinet* lequel est destiné aux cours supérieurs. C'est un charmant volume de 500 pages renfermant 135 gravures. Nous recommandons cette série d'ouvrages, sinon à l'adoption immédiate par l'autorité supérieure, du moins à l'examen des instituteurs.

---

## CORRESPONDANCES

---

### I

Monsieur le Rédacteur,

La Société helvétique des sciences naturelles a chargé une commission de faire des recherches sur les tremblements de terre, notamment en ce qui concerne le territoire suisse et les contrées avoisinantes.